



**ALTIS**

Votre futur nous engage.

# Contracting énergétique

Une énergie renouvelable et moins chère sans le moindre investissement de votre part.

[altis.swiss/contracting](http://altis.swiss/contracting)

# À qui cela s'adresse ?

- Propriétaires de bâtiments
- Architectes
- Promoteurs
- Responsables technique/  
construction d'une commune
- Administrateurs de PPE

## Comment ça marche ?

- 1** Vous avez une toiture de 600 m<sup>2</sup> minimum ou besoin d'un système de chauffage d'une puissance de 60 kW minimum.
- 2** ALTIS prend à sa charge 100% des coûts et de la gestion (installation, exploitation, maintenance) de votre système de production d'énergie solaire (panneaux photovoltaïques) ou de chaleur (pompe à chaleur/chaudière à pellets) pour une durée de 25 ans environ.
- 3** ALTIS vous revend l'énergie produite par l'installation à un tarif préférentiel et fixe pendant toute la durée du contrat.
- 4** Au terme du contrat, vous devenez propriétaire de l'installation ou signez un nouveau contrat avec ALTIS.

## Vos 3 principaux bénéfices

- Des factures d'énergie qui baissent sans faire le moindre investissement.
- Consommation d'une énergie renouvelable et produite chez vous.
- Valorisation de votre bien immobilier en cas de vente.

**Intéressé-e ?**

[www.altis.swiss](http://www.altis.swiss)



**ALTIS Groupe SA**  
Place de Curala 5  
1934 Le Châble  
027 777 10 01  
[info@altis.swiss](mailto:info@altis.swiss)